

L'éco prêt

L'éco-prêt a été créé en 1995 dans le but d'encourager les foyers français à faire des **travaux d'aménagement de leur logement** visant à réduire leur consommation. Le prêt a été actualisé en 2006, ce qui a permis d'élargir son champ d'action à n'importe quels travaux qui viseraient à **améliorer la performance énergétique du foyer**.

Qu'est-ce ?

Ce prêt à taux zéro a été créé pour que les foyers améliorent leurs performances énergétiques. Il s'adresse notamment aux propriétaires de logements anciens qui sont plus énergivores et nécessitent parfois des aménagements et travaux. Il y a 8 banques en France qui proposent ce prêt : Banque BCP, Banque Chalus, Banque Populaire, BNP Paribas, la Caisse d'Épargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit du Nord.

Pour qui ?

Le logement doit avoir été construit il y a plus de 2 ans et il doit être la résidence principale du propriétaire ou du locataire. Ce prêt est accordé si l'on remplit de nombreuses conditions, parmi celles-ci, le type de travaux prévu. Les travaux doivent être des travaux d'isolation, des travaux d'amélioration au niveau de la performance énergétique globale ou alors des travaux de réhabilitation d'un système d'assainissement individuel. En cas de non respect des conditions du prêt, on s'expose à diverses sanctions : l'obligation de remboursement anticipé de la totalité du prêt, paiement d'intérêts en cas de retard ...

